

SUD OUEST *nature*

La revue
trimestrielle
de la SEPANSO

ACTUALITÉ

Climat

6ème rapport du GIEC

VIE DE L'ASSO

La SEPANLOG a fêté
ses 50 ans !

RÉSERVES NATURELLES

Banc d'Arguin

Etang de Cousseau

Marais de Bruges

ZOOM

LES RIPISYLVES

DE PRÉCIEUX RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ



SEPANSO
Une force pour la nature

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La SEPANSO agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL

Hypocrisie et faux-semblants 1

VIE DE L'ASSO

La SEPANLOG a fêté ses 50 ans ! 2

ACTUALITÉ

Changement climatique 2021 : un diagnostic scientifique implacable 4

MILIEU AQUATIQUE

Microcentrale d'Auterive : un droit d'eau basé sur un faux en écriture publique ! 6

ZOOM FORÊT

Les ripisylves, de précieux réservoirs de biodiversité à conserver 9

Cudos : un cas d'école 13

DÉCOUVERTE

Le musée aquarium d'Arcachon 14

BIODIVERSITÉ

Faune et avifaune de nos habitations 16

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Réserve Naturelle des Marais de Bruges : zoom sur le Vertigo 17

Un couple de Goélands d'Audouin dans la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin 18

Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau : les inventaires s'enrichissent de nouvelles espèces 20

N° 192

3^{ème} trimestre 2021

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, N. Christel, D. Delestre, K. Eysner, J.M. Froidefond, C. Gouanelle, S. Nony

Mise en page : K. Eysner

Couverture : Le ruisseau du Cirès, formant limite entre Arès et Andernos-les-Bains (33)

Photo : Bernard Blanc

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2021

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.

La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Hypocrisie et faux-semblants

Nous doutons et ce doute ne peut que s'amplifier compte tenu des insuffisances patentées des canaux majeurs d'information et des informations mensongères diffusées dans l'intention de tromper le public. Ce climat morose s'explique par la perception croissante des contradictions qui apparaissent entre les effets d'annonces, voire les promesses, et les actes officiels des exécutifs. On doit reconnaître que les mémoires électroniques semblent compenser nos capacités d'oubli si bien décrites par Georges Orwell (*Animal farm*, 1984)...

La démocratie participative, tant vantée, qui devait permettre de rapprocher citoyens et décideurs, piétine. Chacun constate que de moins en moins de projets font l'objet d'enquêtes publiques. Nous avons droit maintenant à de nombreuses consultations du public via Internet mais, en dépit d'une immense quantité d'avis défavorables, le gouvernement passe outre ! Les porteurs de projets demandent aux préfets de bénéficier d'une étude "*au cas par cas*" (prévue par le décret n° 2011-2019) et d'être dispensés d'enquête publique. Les évaluations environnementales ne sont requises que lorsqu'elles sont jugées nécessaires par l'autorité environnementale qui évalue le projet tel qu'il est présenté, à son avantage dans bien des cas, par son promoteur. La SEPANSO veut des contrôles !

La contestation se fait a posteriori au Tribunal administratif. La SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, à deux reprises cette année, a prouvé que le Préfet avait commis des erreurs d'appréciation...

Nul ne saurait donc s'étonner d'une artificialisation des territoires puisque la bienveillance semble de mise. Un seul exemple, celui qui nous semble le plus scandaleux : "*les défrichements autorisés font l'objet d'une compensation sous forme de travaux ou d'une indemnité équivalente*". À l'origine, pour défricher, il fallait boiser une surface non forestière, maintenant il suffit de boiser une surface sinistrée par une tempête ou par des attaques de champignons, d'insectes... Le plus souvent, on assiste à des boisements monospécifiques de résineux. Combien de contrôles de ces compensations ?

Depuis la promotion de l'expérimentation par Jean-Pierre Raffarin, nos responsables ont franchi un cap fondamental en faisant la promotion de l'innovation, c'est-à-dire la recherche constante d'amélioration de l'existant. La SEPANSO, qui a milité au niveau des institutions européennes pour que les meilleures techniques disponibles soient préconisées (directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010), ne pouvait qu'acquiescer en espérant toutefois que l'administration serait exigeante. La SEPANSO est déçue !

Les innovations et inventions ne sont pas nécessairement bonnes. Certaines nous exposent à des risques majeurs ; des "progrès" ont accru des risques environnementaux et des problèmes sociaux... De plus, innovation a rimé avec simplification ! Bien des innovations servent trop souvent à contourner des réglementations : installations photovoltaïques dans les massifs forestiers, installations photovoltaïques en zone agricole (vastes hangars, serres, ombrières pour les volailles, bâtiments de claustration en cas d'épizootie)... La SEPANSO conteste !

Maintenant, Emmanuel Macron balance le plan France 2030 : la France de demain sur la trajectoire de la France du passé ! La SEPANSO veut en débattre !

Même si nous vivons au régime de la frustration (ersatz de dialogue, succédanés d'information, simili protection de la nature, pseudo concertation, solutions artificielles), nous continuons à compter sur vous pour signaler et contester toute situation litigieuse.



COMPLÉMENT D'INFO SUD-OUEST NATURE N° 191

En complément du "Zoom" paru dans le précédent numéro de SON sur la séquence "Eviter, réduire, compenser", vous trouverez la note de positionnement que vient d'adopter la SEPANSO Aquitaine sur :

www.sepanso.org/dossiers-thematiques/mesures-compensatoires/

Georges CINGAL,
Président SEPANSO Landes
Secrétaire général
SEPANSO Aquitaine



LA SEPANLOG

a fêté ses

Pour célébrer ses cinquante ans d'existence, du 25 au 26 septembre 2021, la SEPANLOG a organisé pour ses adhérents, sympathisants et au grand public de nombreuses activités, animations et soirées.

Pour plus d'informations sur l'événement, rendez-vous sur www.sepanlog.fr

Le public découvre les nouveaux aménagements de la terrasse d'accueil de la maison de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière.

Le week-end du 25 et 26 septembre 2021 a donc conclu en beauté une série de 23 animations gratuites parmi lesquelles : des soirées ciné-débat dans quatre salles lot-et-garonnaises, une conférence de Gilles Boëuf (ancien président du Muséum d'histoire naturelle de Paris), des ateliers de fabrication de nichoirs, de baguage des oiseaux, des stands de découverte des activités de l'association, des visites de la Réserve naturelle de la Mazière et de son nouvel observatoire sur pilotis, des sorties papillons et botanique ou encore des lectures poétiques au milieu du troupeau de moutons landais.

Le samedi 25, de nombreux élus, voisins, partenaires et fonctionnaires de l'État ont répondu présent, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine par le biais de Cap Sciences, partenaire financier de l'évènement.

Le dimanche 26 était quant à lui dédié au grand public.

Réglementation de la Réserve naturelle oblige, un système de navette gratuite a été mis en place afin d'amener les visiteurs sur le site de la Mazière pour éviter le dérangement lié au stationnement sauvage.

Pas moins de 700 personnes ont ainsi participé durant un mois et demi aux activités proposées, et pas moins de 300 se sont réunies sur le seul dernier week-end, et ce, malgré un contexte sanitaire plus que contraignant !

L'objectif de cet évènement était avant tout de présenter les nombreuses activités de l'association au grand public, mais aussi de permettre aux adhérents, bénévoles, salariés et membres du Conseil d'administration de la SEPANLOG de se retrouver et d'échanger dans un cadre convivial : la maison de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière, l'occasion également d'inaugurer le nouvel aménagement de la terrasse d'accueil pour le public.

Nos partenaires (la SEPANSO Aquitaine, les Réserves Naturelles Nationales de la Frayère d'Alose, de Saucats-La Brède, de l'Étang de Cousseau, du Banc d'Arguin, des Marais de Bruges et le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine) étaient également présents pour faire connaître leurs activités respectives.

Ce moment particulier fut également l'occasion de rappeler les défis passés comme d'aborder ceux à venir en matière de protection de la nature en Lot-et-Garonne.

Les missions de notre association sont tributaires de l'engagement de personnes bénévoles et du soutien financier et technique des collectivités. ■

Photos : Vincent LEPARC / SEPANLOG



Atelier baguage



Visite guidée



s 50 ans !

existence, du 18 août
LOG a proposé à ses
and public de nom-
ties nature gratuites.

la SEPANLOG

SEPANLOG.ORG



1971-2021 : 50 ans d'histoire(s)

Ces cinquante ans ont été l'occasion pour Pierre Salane et Lionel Feuillas, co-présidents de la SEPANLOG, de rappeler la trajectoire inédite de notre association qui a depuis toutes ces années prouvé son importance et son influence en matière d'écologie et de protection de la nature en Lot-et-Garonne et ce, grâce à l'investissement remarquable d'Alain Dal Molin qui nous a quittés en 2015.

Une plaque commémorative a été inaugurée en son honneur lors de cette fête d'anniversaire après l'hommage rendu par Pierre Davant, Président d'honneur de la SEPANSO Aquitaine.

Nous tenons à remercier sincèrement Jean-Pierre Lacave, Nardo Rodriguez puis Patricia Valade, qui se sont succédé en assurant pleinement la présidence à sa suite.

Quelques dates marquantes dans l'histoire de la SEPANLOG

- > **1971** : Création de la SEPANLOG (Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature en Lot-et-Garonne).
- > **1981** : Création de la Réserve Naturelle Nationale de la Frayère d'Alose (48 ha) à Agen (en co-gestion avec la Fédération de pêche du Lot-et-Garonne) et du Centre de soins pour la faune sauvage de Tonneins, rouvert et géré depuis 2020 par une association indépendante.
- > **1985** : Création de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Mazière (102 ha) à Villeton.
- > **2000** : Investissement dans la gestion de sites Natura 2000.

En 2021, le Conseil d'administration de la SEPANLOG s'appuie sur sept salariés compétents et polyvalents pour gérer l'association et la Réserve naturelle de la Mazière :

- > Conservatrice de la Réserve : Coralie Cumy
- > Secrétaire-comptable : Bernadette Dal Molin (en arrêt actuellement), remplacée par Véronique Marnasse
- > Agents de gestion des habitats : Aude Queyron et Simon Bauvineau
- > Chargées de mission scientifiques : Elsa Magoga, Marie Dégeilh
- > Animateur nature / communication : Julien Roi

Aujourd'hui, l'association est un acteur incontournable en matière de gestion d'espaces naturels (deux Réserves naturelles et quatre sites Natura 2000), de conseils en aménagement (Center Parcs, gravières, Vignerons de Buzet entre autres), de protection de la nature (commissions environnementales), et en matière d'éducation à l'environnement où la SEPANLOG sensibilise tout au long de l'année des milliers de scolaires, visiteurs, grand public et établissements spécialisés dans pas moins de vingt thématiques naturalistes différentes.

La SEPANLOG tient ici à remercier tous les bénévoles et personnes ayant aidé de près ou de loin à la réussite de cet événement, ainsi que le public pour être venu en nombre, prouvant une fois de plus que la nature est un bien commun qu'il est vital de préserver.



Lecture poétique

SUD-OUEST NATURE - REVUE TRIMESTRIELLE DE LA SEPANSO



Atelier nichoirs

CHANGEMENT CLIMATIQUE 2021

Un diagnostic scientifique implacable



Cet été 2021, marqué par des épisodes de chaleur extrême et des incendies catastrophiques en Europe et ailleurs, a vu la publication, le 9 août 2021⁽¹⁾, du très attendu sixième rapport scientifique des climatologues du GIEC⁽²⁾.

Celui-ci expose sans affect, tout au long de ses 4000 pages, la compréhension physique la plus récente du système climatique et du changement climatique. Il confirme la part prépondérante des activités humaines dans l'augmentation inédite de la concentration atmosphérique en gaz à effet de serre (GES), cause du réchauffement climatique en cours. Il confirme que le dioxyde de carbone (CO₂) est le principal moteur du changement climatique, et qu'il y a une relation presque linéaire entre les émissions cumulées de CO₂ liées aux activités humaines et le réchauffement global qu'elles causent.

Il décrit sans détours l'enfer qui attend les générations futures si l'on continue d'extraire et de brûler les combustibles fossiles. Il montre que les émissions de GES dues aux activités humaines ont élevé les températures d'environ 1,1 °C depuis la période 1850-1900 et fait valoir qu'à moins de réductions immédiates, rapides et massives des émissions de GES, la limitation du réchauffement aux alentours de 1,5 °C ou même à 2 °C sera hors de portée.

Changements croissants dans toutes les régions du monde

Les changements climatiques s'accroîtront dans toutes les régions au cours des prochaines décennies. Dans le cas d'un réchauffement de 1,5 °C, les vagues de chaleur seront plus nombreuses, les saisons chaudes plus longues et les saisons froides plus courtes. Avec une hausse de 2 °C, les chaleurs extrêmes atteindraient plus souvent des seuils de tolérance critiques pour l'agriculture et la santé publique.

Intensification du cycle de l'eau

Le changement climatique en cours intensifie le cycle de l'eau. Cela apporte des pluies plus intenses, avec les inondations qui les accompagnent, et des sécheresses plus intenses dans de nombreuses régions.

Récemment, la région Nouvelle-Aquitaine a été frappée par des intempéries exceptionnelles, cohérentes avec les analyses du GIEC, et aggravées par l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols.

Ainsi, les 10 et 11 mai 2020, sur le bassin de la Leyre et celui du Ciron, il est tombé 160 mm d'eau en 36 heures, soit l'équivalent de deux mois de précipitations, provoquant une situation exceptionnelle et des dégâts importants sur le Val de l'Eyre, le Sud Gironde et la Haute-Lande.

Plus récemment, la ville d'Agen a été frappée, le 8 septembre 2021, par des pluies diluviennes, engorgeant les réseaux d'eaux pluviales et noyant certains quartiers de la ville sous deux mètres d'eau. Des précipitations record de 130 mm en 24 heures ont été observées, soit l'équivalent de deux mois de précipitations.

L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des fortes précipitations renforce les risques d'inondations par ruissellement, dont le caractère soudain et violent les rend particulièrement destructrices. Des mesures d'adaptation imposent notamment de désimperméabiliser les sols, de redimensionner les réseaux d'eaux pluviales et de mettre en oeuvre des solutions fondées sur la nature⁽³⁾.

Vagues de chaleur

Les vagues de chaleur font partie des extrêmes climatiques les plus préoccupants au regard de la vulnérabilité de nos sociétés et de l'évolution attendue de leur fréquence et de leur intensité au XXI^{ème} siècle.

Ces phénomènes sont accentués dans les villes, les milieux urbains étant souvent plus chauds que les zones environnantes, avec la création d'îlots de chaleur.

Y faire face nécessite de revoir en profondeur l'aménagement de nos villes, en y insérant des espaces végétalisés permettant l'évapotranspiration.

En Nouvelle-Aquitaine, des records de chaleur sont observés de plus en plus fréquemment.

Ainsi, le 23 juillet 2019, Bordeaux a battu son record absolu de chaleur avec 41,2 °C, dépassant le record de 40,7 °C datant du 4 août 2003.

Le 31 juillet 2020, à Socca, au bord de la mer, la température record de 41,9 °C a été relevée, dépassant le précédent record remontant à l'épisode caniculaire de 2003.

Que faire ?

"Pour garder une chance de limiter le réchauffement, il faudrait laisser dans le sol près de 60 % des réserves de pétrole et de gaz et 90 % de celles de charbon. Aucun des engagements de réduction des émissions pris à ce jour par les principaux pays producteurs de pétrole et de gaz n'inclut d'objectifs explicites de réduction de la production." (4)

Quelle lourde responsabilité de tous les acteurs des industries pétrolière, gazière et charbonnière mondiales !

Sauvegarder un climat vivable nécessite de remettre en question nombre d'activités développées au XX^{ème} siècle, dont les transports routiers et aériens particulièrement gourmands en énergie. Pour limiter la casse sociale, la transition climatique impose, non pas de prononcer une fatwa contre l'avion (5) ou le camion, mais d'accompagner les reconversions professionnelles, avec la disparition prévisible de pans entiers de l'industrie (6).

Protéger le climat *"implique aussi d'abandonner la croissance du produit intérieur brut (PIB) comme horizon collectif et comme boussole des politiques publiques, compte tenu de sa corrélation avec les émissions de gaz à effet de serre et la surexploitation des ressources naturelles"*. (7)

Promulguée le 22 août 2021 (8), la loi Climat et Résilience n'a malheureusement pas repris les 149 propositions de la Convention citoyenne pour le climat (9). L'histoire dira si cette loi, destinée à adapter notre pays aux effets inéluctables du changement climatique et à atténuer ses émissions de GES, a été à la hauteur de l'urgence climatique.

Puissent les décideurs politiques et économiques de tous les pays s'approprier les conclusions implacables du sixième rapport scientifique du GIEC. ■

Daniel DELESTRE,
Président SEPANSO Aquitaine

(1) 6^{ème} rapport scientifique du GIEC : www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/#SPM

(2) GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Créé en 1988 par le programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), il a pour mission de fournir aux décideurs, à intervalles réguliers, des évaluations scientifiques concernant les changements climatiques, leurs conséquences et leurs risques, et de présenter des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

(3) Inondations : des solutions fondées sur la nature. Alexis Ducoussou. SON n° 190 du 1^{er} trim. 2020

(4) Pour limiter le réchauffement à 1,5°C, il faudrait laisser 60 % du pétrole et du gaz dans le sol, et 90 % du charbon. Audrey Garric. Le Monde, 8 septembre 2021

(5) www.petitbleu.fr/2020/10/05/region-nouvelle-aquitaine-les-ecologistes-sabstienent-sur-le-plan-de-relance-dalain-rousset-9118690.php

(6) Les risques sociaux de la transition climatique, un défi pour l'État. Audrey Tonnelier. Le Monde, 12-13 septembre 2021

(7) Le rapport du GIEC ouvre un chemin d'espoir pour l'humanité au milieu du chaos climatique. Éloi Laurent. Le Monde, 18 août 2020

(8) Loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets : www.vie-publique.fr/loi/278460-loi-22-aout-2021-climat-et-resilience-convention-citoyenne-climat

(9) Convention citoyenne pour le climat : www.conventioncitoyennepourleclimat.fr

EN BREF...



Photo CNS

L'avertissement de Erftstadt

La catastrophe provoquée par la gravière

La photo illustre la dévastation à grande échelle provoquée, en Allemagne, par une énorme gravière dans laquelle la rivière Erft s'est engouffrée le 15 juillet 2021 : 150 millimètres de pluie en 24 heures, la rivière rompt ses maigres digues, un nouveau chenal principal d'écoulement s'installe ailleurs ("phénomène d'avulsion") et descend dans la gravière, provoquant une érosion brutale, un effet chasse d'eau, un cratère énorme et une érosion régressive. Ici, près de Cologne, plusieurs maisons et un château sont emportés, la ville est dévastée.

C'est le même scénario qui se profile pour Carresse, dans les Pyrénées-Atlantiques, où les crues sont de plus en plus fréquentes. Le Préfet reconnaît que le méandre est recouvert à chaque crue vingtennale... trois dans les dix dernières années ! Et, invraisemblable, il affirme que la gravière ne sera pas dans ce qu'interdit la loi, à savoir "l'espace de mobilité de la rivière" ! Nous réaffirmons qu'à Carresse, le Préfet qui ignore le changement climatique prend le risque inouï que "la totalité du méandre soit enlevée par une crue".

Audience au Tribunal administratif le 20 octobre 2021.

Le gave d'Ossau chenalisé !



Photo SEPANSO - 64

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques (arrêté du 03/06/21) permet, par le régime de simple déclaration, une chenalisation du gave d'Ossau sur 215 m à Aste-Béon. Le prétexte ? Des atterrissements gênant l'écoulement (malgré la forte pente) ! En réalité, il s'agit d'éviter d'avoir à assumer la réhabilitation coûteuse de l'ex-décharge de "Geteu", que le gave vient ronger rive gauche ! Et donc on creuse un chenal rectiligne proche de la rive droite !

Michel RODES, SEPANSO - 64

MICROCENTRALE D'AUTERRIVE

UN DROIT D'EAU BASÉ SUR UN FAUX EN ÉCRITURE PUBLIQUE !

Victoire après 40 ans de lutte et... 8 procès

Depuis les années 80, les associations de pêcheurs, puis la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, sont en contentieux avec l'Etat, contre des arrêtés autorisant le moulin d'Auterive à détourner l'eau du gave d'Oloron à raison de 10 m³/s en 1983, puis 15 m³/s en 2013 et enfin 17,8 m³/s en 2016. Michel Rodes, un des principaux protagonistes, nous relate l'aboutissement d'une longue procédure.

L'arrêt de la Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux est tombé le 6 juillet 2021 comme un couperet. Le jugement du Tribunal administratif de Pau, l'arrêté préfectoral de 2016 sont annulés. L'usinier⁽¹⁾ n'a aucun titre lui permettant de puiser quoi que ce soit dans le domaine public fluvial : le gave d'Oloron. In extremis, la SEPANSO a pu apporter la preuve absolue de ce qu'elle avançait depuis longtemps. Le document manuscrit fourni par l'usinier était un faux.

Coup de théâtre

Le 22 juin 2021, j'accède enfin aux Archives des Pyrénées-Atlantiques et j'y découvre la pièce à conviction fatale, le document clé qui révèle l'imposture de l'usinier, celle que pressentait et cherchait Nicolas Scharff : un acte notarié du 15 mars... 1585, établi à la Cour du bon roi Henri de Navarre donnant "soubz son bon plaisir" et pour 3000 livres, en affièvement⁽²⁾, le moulin farinier de Auterive sur... Ariège. Rien à voir avec le Auterive (avec deux R) sur le gave d'Oloron ! Cette pièce de quinze pages (cote B, art. 1174) casse désormais toutes les prétentions de l'usinier, tous les arrêtés préfectoraux. Avec une expertise historique de quatre pages produite dans une "note en délibéré" de dernière urgence le 30 juin. Merci tout à la fois à Henri IV et à Maîtres Nina Gualandi et François Ruffié !

Un jugement révélateur des pratiques de l'unité départementale des Pyrénées-Atlantiques de la DREAL⁽³⁾

L'arrêt de la CAA reconnaît que les deux plaignants, Nicolas Scharff, kayakiste, et la SEPANSO-64, avaient raison sur toute la ligne. Notre recours déposé en première instance n'était pas forclus. De plus, l'absence d'étude d'impact Natura 2000 était une faute pour un gave d'Oloron, axe à grands migrateurs, rivière réservée (1981) et site Natura 2000 FR7200791. L'usinier croyait se prévaloir d'une reconnaissance de son titre

par le Conseil d'État : erreur là encore puisque la plus haute juridiction n'avait pas statué en 1990 sur cette question du fondé en titre. Le Conseil d'État avait refusé le passage d'un barrage saisonnier en pieux et fascines prélevant 2,6 m³/s à un barrage en enrochement massif permanent.

Parmi les autres erreurs commises par la Préfecture - toujours dans le but de favoriser l'usinier - on note que l'Autorité environnementale a utilisé la procédure de l'examen au cas par cas alors même qu'il s'agissait d'une centrale supérieure à 500 kW.

À plusieurs reprises, la SEPANSO a fait annuler des arrêtés préfectoraux pour cette même raison : absence d'étude d'incidence en zone Natura 2000. Cela concernait :

- la porcherie de Saint-Pé-de-Lérens (Tribunal administratif de Pau le 5 novembre 2013),
- le stockage des déchets inertes dans une ancienne carrière fissurée, à 900 m du captage de Rébénacq, utilisé pour alimenter 100.000 Palois en eau potable (18 novembre 2020),
- la pêche aux engins dans l'Adour fluvial (9 juillet 2021).

À chaque fois, on constate l'absence d'évaluation d'incidence en site Natura 2000. Il semble qu'il y ait une tradition à la Préfecture de Pau de passer en force au mépris de l'environnement, ici comme à Lacq.

Manifestation après la duplicité préfectorale du 5 août 1994

Photo : Michel RODES / Source : Archives départementales 64

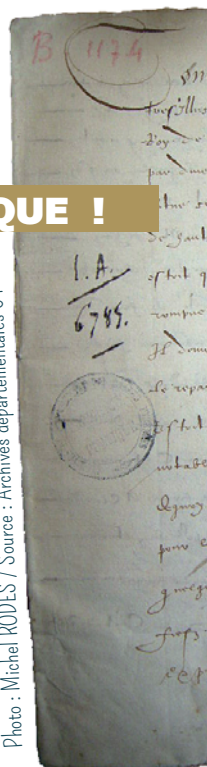
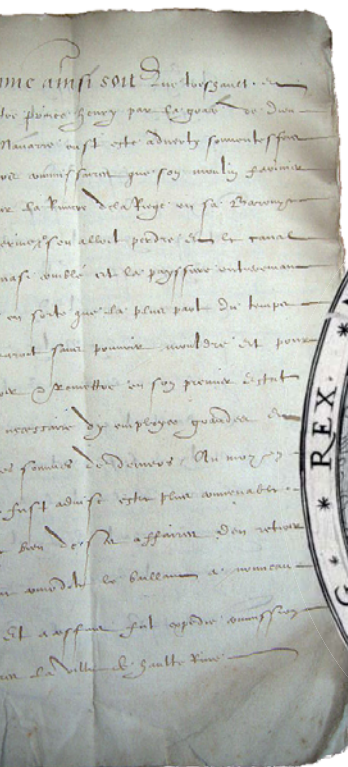


Photo : Michel RODES





Henri de Navarre deviendra
Henri IV en 1589, soit cinq ans
après qu'il eut édicté ce droit d'eau.



Nous espérons qu'un changement véritable s'amorce désormais. Pour autant, les gaves ont été massacrés par des extractions dans le lit vif qui ont perduré en Béarn plus qu'ailleurs. Et, à Cassaber, dans les années 70, à 5 km d'Auterrive, une fosse de 20 mètres en plein lit vif a contribué à démolir la digue de Saint-Pé

et les digues de Carresse. Cette gravillonnière était propriété de l'épouse du subdivisonnaire de la DDE chargé de protéger le domaine public !

Les quarante ans de conflits juridiques de la centrale d'Auterrive peuvent être résumés ainsi :

- Onze procès, cinq propriétaires successifs dont plusieurs en faillite, pas moins de quatre associations de pêcheurs et de protection de l'environnement : la Fédération des Associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA) des Pyrénées-Atlantiques, l'Association protectrice des migrateurs pour le bassin d'Adour (APMBA), l'Association nationale pour la protection des eaux et rivières Truite ombre saumon (ANPER-TOS), l'association Aquitaine Alternatives (Simon Charbonneau) et la SEPANSO-64. Et en face, les services de la Préfecture.
- À trois occasions, la Préfecture de Pau est passée outre les décisions de justice. Les préfets ont augmenté les prélèvements dans le gave : jusqu'en 1983, le moulin ne bénéficiait que d'une autorisation de barrage saisonnier en pieux et fascines détournant 2,6 m³/s. En 1984, le Préfet, par un arrêté préfectoral, autorise 10 m³/s. Et l'arrêté du 29 février 2016 autorisait 17,6 m³/s sur la foi d'une prétendue "expertise" qui tenait en une demi-page ! Les quarante ans de contentieux sont délicats à résumer (lire dessous).

CHRONOLOGIE

- > **22 octobre 1981** : la DDE autorise un barrage en dur.
- > **29 juin 1984** : un arrêté préfectoral (AP) autorise un prélèvement de 10 m³/s.
- > **20 juillet 1984** : le Tribunal administratif (TA) annule l'AP du mois précédent.
- > **1^{er} avril 1988** : le TA interdit la vente à EDF.
- > **24 janvier 1989** : l'usiner obtient l'annulation de l'AP du 1^{er} avril 1988. Il vend à EDF.

- > **25 mai 1990** : le Conseil d'État confirme l'arrêt du TA et casse les AP de 1984.
- > **7 juillet 1993** : le Préfet obtient du TA un arrêt demandant l'enlèvement du barrage.
- > **Juin 1994** : l'usiner est condamné par le Tribunal de grande instance.
- > **5 août 1994** : c'est la duplicité totale du Préfet : un AP exigeant l'enlèvement du barrage et, le même jour, une lettre du Préfet autorisant à reconstruire le barrage... encore plus

gros, encore plus haut (au profit de l'usiner) mais avec une échancrure (pour les poissons et les kayaks), bref un arrangement à la béarnaise. Lorsque l'ingénieur DDE vient s'expliquer à Auterrive, il faillit être molesté par les pêcheurs, j'en suis témoin !

> **18 janvier 1995** : la Fédération de pêche et deux associations obtiennent des dommages et intérêts.

> **17 juin 1997** : la Cour de cassation infirme : la centrale peut turbiner !

- > **5 novembre 1998** : la SEPANSO, ANPER-TOS et l'association de pêcheurs 3B (Bigorre Béarn Basque) obtiennent l'annulation des décisions du 5 août 1994.
- > **19 juin 2003** : la Cour administrative d'appel (CAA) de Bordeaux confirme la condamnation du Préfet.
- > **22 octobre 2003** : l'usiner fait démolir le barrage.
- > **29 février 2016** : un AP autorise 17,6 m³/s.
- > **20 novembre 2018** : le TA de Pau rejette le recours de N. Scharff et de la SEPANSO.
- > **6 juillet 2021** : la CAA de Bordeaux donne raison à la SEPANSO.

Moralité : n'attendons plus le onzième procès pour vérifier l'absence de droit d'eau. L'usiner n'était pas fondé en titre. Plus d'un des cinq propriétaires successifs a fait faillite et, aujourd'hui, le titulaire est Cam Hydro, filiale du Crédit Agricole, qui prétend fournir des "énergies vertes et locales" (sic).



Un préjudice environnemental inadmissible

Rappelons que la loi sur l'eau pose comme principe que l'eau est "patrimoine de la nation"... Le domaine public fluvial du gave n'a pas à être accaparé par un seul usage. Il doit y avoir un usage équilibré de la ressource avec priorité à l'eau potable.

Un prélèvement multiplié par 4,8

C'étaient 3 km du cours principal du gave d'Oloron qui, à la belle saison, étaient privés de la moitié des eaux. C'étaient 17,8 m³/s qui étaient déviés vers le canal de la centrale d'Auterrive. Résultat : le méandre du Bidala n'était plus un spot pour pêcher le saumon ! Plus grave, les saumons, au lieu de remonter ce cours principal amaigri, étaient au contraire attirés par le canal de fuite de la turbine et son eau agitée. Certes, le contribuable et l'Agence de l'eau ont financé une échelle à poissons.

Le mirage des passes à poissons

En réalité, nous dit le livre de M. Larinier et... EDF, "*Les passes à poissons*" (1995), 20 % des poissons migrateurs qui remontent ne trouvent pas la passe, et ceci à chaque barrage. C'est particulièrement grave puisque nous sommes dans la partie basse du gave. Si on répertorie les barrages situés en amont et sur les affluents, on en comptabilise trente : Aspe, Ossau, Saison... (Étude SIEE-GHAPPE pour la DDA, 2002). Pour la migration descendante, là encore, l'impact d'un barrage est considérable. La mortalité des saumons à la descente est, elle aussi, parfaitement évaluée, y compris pour Auterrive (étude SIEE-GHAPPE).



Vue du barrage d'Auterrive, le 5 septembre 1994.
Il sera démoli sur décision du Conseil d'Etat le 22 octobre 2003.

Détournement d'eau et détournement de procédure

Le 5 août 1994, ce que la Préfecture croit pouvoir imposer comme un bon arrangement est en fait un vrai coup de théâtre. Un arrêté de ce jour exige la démolition du barrage, en application de la sentence du Conseil d'État. Mais, ce même 5 août, une lettre du Préfet autorise à... reconstruire un barrage encore plus gros, encore plus haut mais avec une échancrure pour - soi-disant - laisser passer les saumons et les kayaks ! Bien entendu, nouveau recours de la Fédération des APPMA. En effet, les décisions de justice ont été contournées en agrandissant l'entrée du canal, l'entonnement, pour prélever davantage d'eau, sans barrage visible !

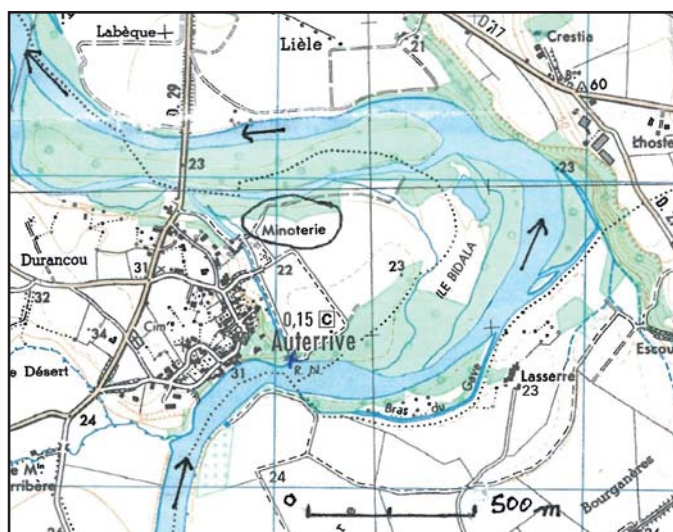
Quant aux kayakistes, ils devaient, l'été, sur 3 km, s'accommoder de ce tronçon court-circuité privé de la moitié de son débit ! Pendant 3 km, ils ne pouvaient planter leur pagaie que dans 30 cm d'eau !

Et maintenant ?

Le 6 juillet 2021, la SEPANSO-64 a porté plainte auprès du Procureur pour faux et usage de faux.

Le 13 septembre, le Conseil d'État nous a annoncé qu'il étudiait l'éventuelle recevabilité de l'appel que tente l'usiner CHE-Auterrive. Cette entreprise a été reprise en 2021 par... le Crédit agricole : une super affaire, sous le nom de sa filiale Cam Hydro, une énergie soi-disant "verte" ! Nous ne manquerons pas d'assurer la contre-publicité du malheureux spéculateur ! ■

Michel RODES,
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques



Source : Carte IGN 1:25 000e

L'entrée du canal sud-nord, matérialisée par la croix bleue, a été très élargie. La centrale électrique se situe sur le site de l'ancienne minoterie.

(1) Usiner : terme vieilli pour désigner l'exploitant d'une usine.

(2) L'affrètement est un bail sur les terres (lexique gascon).

(3) DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

LES RIPISYLVES

De précieux réservoirs de biodiversité à conserver

Sont considérées comme ripisylves (ou forêts rivulaires) les boisements à l'origine naturels, composés de diverses essences indigènes, qui occupent les bords des cours d'eau, leur lit majeur et les pentes attenantes. La largeur des ripisylves est variable en fonction des cours d'eau qu'elles bordent et de l'étendue et de la forme du lit majeur. Rapportées à l'ensemble des massifs forestiers, il s'agit des formations boisées les plus réduites en surface mais de la plus haute importance par les enjeux qu'elles représentent et l'état préoccupant de leur conservation.

Des fonctions biologiques et écologiques essentielles

Le peuplement des ripisylves est caractérisé par la présence d'essences principalement feuillues ⁽¹⁾ de bois tendre (peuplier, saule) et d'arbres à bois dur (chêne, aulne, frêne) qui se répartissent naturellement selon les différents compartiments de la berge : pied de berge proche de l'eau, talus de berge (pente) et sommet de berge..

Si, en zone agricole ou pastorale, la ripisylve constitue souvent une bande étroite allant de quelques mètres à plus d'une dizaine de mètres le long des rives, dans la traversée de zones forestières, elle peut occuper l'ensemble du lit majeur et remonter le long des pentes jusqu'au plateau.

Les ripisylves sont généralement composées de différentes strates : arborescente, arbustive, herbacée, plantes semi-aquatiques (hélophytes ⁽²⁾). On y trouve une diversité d'espèces faunistiques importante : les arbres offrant des abris, des habitats, des zones

de nourrissage, des sites de reproduction et des couloirs de déplacement à de nombreux chiroptères (*), oiseaux, mammifères terrestres et semi-aquatiques... chacune des strates permettant l'accueil d'espèces différentes.

> **Les vieux arbres**, notamment de gros diamètre, constituent des micro-habitats propices à la biodiversité : écorces décollées, cavités, branches mortes dans le houppier, etc...

> **Les bois morts** accueillent une grande diversité biologique (près de 25 % des espèces forestières dépendent du bois mort à un moment ou à un autre de leur cycle de vie. Les espèces saproxyliques ⁽³⁾ - champignons et coléoptères - s'en nourrissent, tandis que les oiseaux (pics, chouette hulotte, mésanges, etc.), les petits mammifères et les chauves-souris utilisent leurs cavités comme gîtes, abris ou nichoirs. Les champignons du bois mort contribuent largement au recyclage de la matière organique en dégradant la lignine grâce aux enzymes qu'ils synthétisent, ce qui permet en retour à certains insectes (mycétophages) de se nourrir de ces champignons...



Photo : Philippe BARBEDIENNE

Au sol, les bois morts servent de support pour les mousses, fougères, lichens et champignons et pour bon nombre d'invertébrés (mollusques gastéropodes, crustacés, insectes, arachnides, myriapodes), de micromammifères ou encore d'amphibiens qui y trouvent un habitat, un abri ou une source de nourriture.

> **Les racines aquatiques** de certaines essences offrent un habitat supplémentaire à la faune des cours d'eau. L'Aulne glutineux, notamment, se distingue par la quantité et la qualité des abris racinaires qu'il offre le long de certains cours d'eau. Ces abris profitent aux poissons, aux écrevisses, à certains oiseaux aquatiques et parfois à la Loutre d'Europe.

> **Les embâcles**, constitués par les arbres et branches tombés naturellement dans les cours d'eau, sont des éléments essentiels du fonctionnement hydraulique et biologique de nos ruisseaux et rivières. S'ils peuvent poser problème (débordement, érosion de berges...) dans certaines zones où le fonctionnement naturel du cours d'eau n'est plus compatible avec l'occupation humaine, ils restent bénéfiques partout ailleurs en diversifiant les faciès d'écoulement de l'eau, modifiant ainsi les transports de sédiments en fonction du débit, favorisant la formation de méandres et de dépôts susceptibles d'adoucir les pics de crue en les étalant dans le temps. Ce sont également des zones d'abris, de nourriture pour certains animaux aquatiques, voire de frayères pour certains poissons. Partout, ils contribuent à la diversification des écosystèmes aquatiques et à l'enrichissement de la biodiversité. Dans les cours d'eau landais dont le fond sableux est sans cesse en mouvement, les embâcles constituent des supports fixes essentiels au développement de la biodiversité et jouent un rôle identique à celui des pierres et rochers dans d'autres cours d'eau. Il ne faut donc intervenir sur les embâcles qu'en cas de risque important dans des zones vulnérables.



Bois mort sur pied, utilisé comme gîte ou nichoir par des oiseaux et chauves-souris

> **L'ombrage des arbres de la ripisylve** limite l'amplitude des variations de température de l'eau, permettant à celle-ci de rester fraîche et mieux oxygénée, donc plus favorable à la vie.

> **Les milieux aquatiques riverains** présents à proximité du lit mineur ou dans le lit majeur des cours d'eau et inclus dans le périmètre de la ripisylve, sont de différents types : sources de suintement, ruisseau ou fossé non entretenu, bras mort, plan d'eau peu profond, étang, lagune, mare, tourbière, zone de confluence, zone marécageuse... Ils constituent des annexes hydrauliques qui participent à leur bon fonctionnement en stockant l'eau des crues, limitant ainsi les dégâts des inondations, puis en restituant l'eau en période sèche. Ce sont également des refuges et habitats divers pour la biodiversité, notamment en période de crue ou de pollution du cours d'eau.

En résumé, les ripisylves assurent des services écosystémiques importants pour la conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et le maintien des berges par les systèmes racinaires des aulnes, frênes, saules. Elles constituent un frein à l'érosion des berges et représentent des zones d'extension et de ralentissement des crues, participant ainsi à la régulation du système hydraulique, à la recharge des nappes alluviales et à la rétention des déchets.

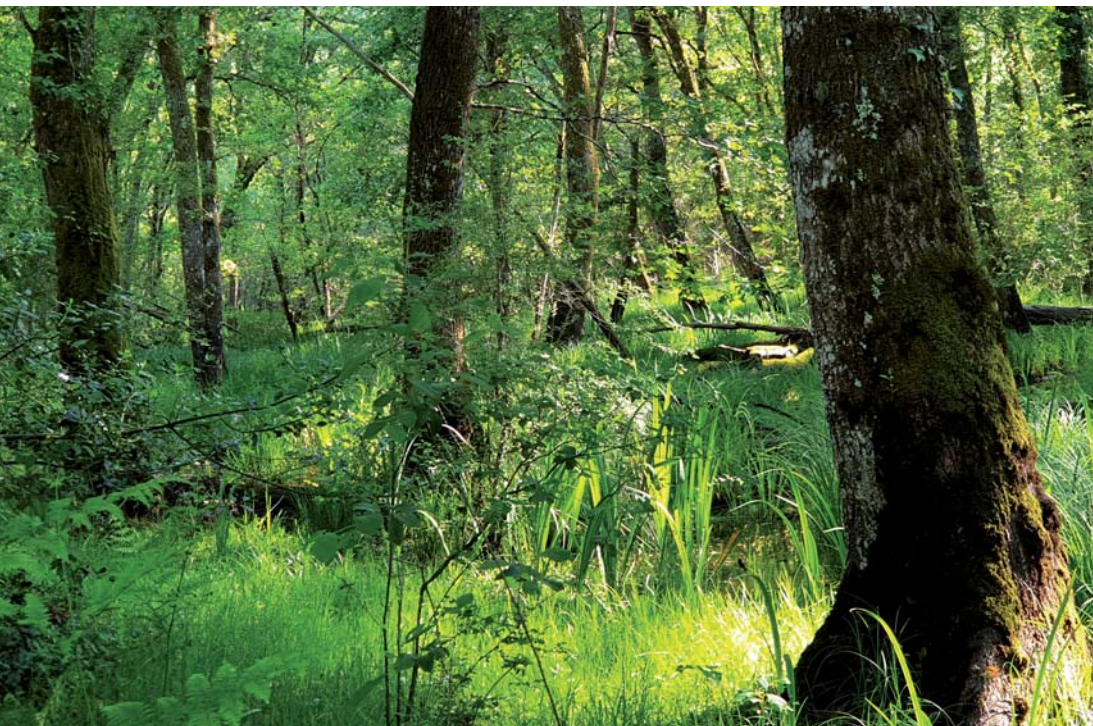
Outre les services écologiques, les ripisylves offrent aussi des services socio-économiques importants :

- La production de bois est généralement élevée avec des potentialités pour les bois de qualité : chêne, frêne, merisier, etc... Pour être durable, cette production demande une sylviculture soignée sur le long terme, ce qui exclut les coupes rases.

Abri racinaires profitant aux poissons, écrevisses ou certains oiseaux aquatiques



- Que ce soit dans la traversée de plaines ou de massifs forestiers, les boisements rivulaires constituent des éléments permettant de rompre avec la monotonie des paysages résultat de l'agriculture et de la sylviculture intensives.
- Les ripisylves sont également très souvent le lieu d'exercice de diverses activités de loisirs ou de détente, telles que la cueillette, la chasse, la promenade, la contemplation de la nature, etc... liées au bon état du milieu naturel.



Ancien bras mort inondable, devenu zone humide

Une gestion conservatoire s'impose

> Un état de conservation préoccupant

L'état général de conservation des ripisylves est actuellement préoccupant : en effet, beaucoup ont été converties ou continuent d'être converties soit en plantations résineuses, soit en peupleraies. Les formations à bois durs sont devenues très rares.

La SEPANSO est alertée régulièrement au sujet de coupes à blanc de ripisylves, souvent effectuées dans le cadre d'une reconversion en forêt de plantation ou en peupleraie, parfois aussi en vue d'une extension de superficie dédiée à l'agriculture intensive, quand ce n'est pas lors d'une urbanisation.

> Nos recommandations de gestion

Berges et corridor proche

- Quand la ripisylve n'existe plus, la recréer le long des berges sur une largeur de 4 à 10 mètres minimum, en fonction de la largeur du lit mineur du cours d'eau (4 m si le lit est inférieur à 2 m, 10 m ou plus au-delà), avec pour objectif d'obtenir un boisement composé

d'essences climaciques⁽⁴⁾ indigènes adaptées au sol et à la proximité des berges. Pour ce faire, en fonction de la situation, soit laisser le boisement se reconstituer spontanément (solution la plus favorable), quitte à l'enrichir ponctuellement par semis ou plantation d'espèces originellement présentes, soit, si la reconstitution naturelle semble impossible, implanter une bande boisée composée d'essences climaciques indigènes adaptées à la proximité des berges en prenant modèle sur

la composition des ripisylves existantes les plus proches. En cas d'éloignement trop important du boisement à recréer avec ces ripisylves naturelles, compléter éventuellement par l'implantation en sous-étage d'espèces arbustives locales : noisetier, aubépine, viorne, fusain, sureau, prunellier, troène, nerprun, etc. Si besoin, reconvertir les monocultures résineuses déjà en place en peuplements mélangés irréguliers.

- Privilégier la libre évolution sur cette bande étroite. À défaut, pratiquer un traitement en futaie irrégulière. Un traitement des aulnes en taillis reste acceptable en bord de cours

d'eau, mais ponctuellement et sur des linéaires restreints de 25 mètres maximum.

- Laisser les bois morts sur pied et les bois morts au sol sans les exporter.
- Ne pas débroussailler le sous-bois.
- Aucun engin lourd ne doit accéder dans ce secteur.
- Éliminer les exotiques invasifs comme l'Érable à feuilles de frêne (*Acer negundo*) et le Robinier faux-acacia.

Reste du lit majeur

Il convient urgemment de préserver les boisements originels qui subsistent encore et de favoriser une reconquête par la ripisylve.

- Aucune exploitation des ripisylves ne devrait se faire par coupe rase. Quand elle fait l'objet d'une gestion autre que conservatoire, cette forêt devrait être traitée en futaie irrégulière à couvert continu.
- Aucun reboisement ne devrait s'accompagner d'une perturbation des sols (dessouchage, passage du rouleau landais ou de la charrue à disque, labour).
- L'accès à des engins lourds doit être limité aux zones les moins humides et aux périodes sèches. Des pas-

Perce-neige (*Galanthus nivalis*)

Photo : Colette GOUANELLE

Canards colverts (*Anas platyrhynchos*)

Photo : Colette GOUANELLE

Hoplie bleue (*Hoplia coerulea*)

Photo : Philippe BARBEDIENNE

Grenouille agile (*Rana dalmatina*)

Photo : Philippe BARBEDIENNE

sages sont à délimiter pour réduire la surface impactée par le tassement du sol.

- Seules les espèces autochtones sont à favoriser. Les essences exotiques invasives sont à éliminer.
- Aucune conversion des peuplements feuillus à bois dur ne doit être possible.
- La renaturation inverse des peuplements artificiels est souhaitable et même recommandée, y compris pour les peupleraies intensives et les monocultures résineuses implantées en lit majeur.
- Comme en corridor de bordure de berge, veiller à laisser des bois morts sur pied ou tombés au sol.
- Orienter la gestion pour conserver de très gros bois vivants ainsi que des arbres porteurs de dendromicrohabitats ⁽⁵⁾ qui hébergent de nombreuses espèces : invertébrés, oiseaux cavernicoles, chiroptères, lichens, bryophytes, etc...
- S'interdire tout drainage des secteurs jugés trop humides.
- Appliquer aux berges des bras morts et des autres annexes hydrauliques les mêmes règles qu'aux berges des cours d'eau.

Autres éléments de ripisylve et cas particuliers

- Si ces secteurs font l'objet d'une gestion, il faut que les bas de pente ou toute la pente bénéficient d'une sylviculture soignée. Les contraintes seront plus faibles pour les grands fleuves, par contre elles seront fortes pour les petits ruisseaux et en particulier les torrents. Pour les rivières encaissées et les torrents, il faut que toute la partie canyon soit à contrainte forte.
- Dans le cas très particulier et très limité des hêtraies en ripisylve (gorges du Ciron ou de la Douze dans les Landes de Gascogne), une bande boisée tampon doit être préservée en interface avec le reste du massif sur une largeur de 20 mètres, voire 50 mètres si possible, avec gestion à couvert continu ou absence de gestion.

Alors que la biodiversité s'appauvrit de jour en jour, il est temps de prendre conscience que les ripisylves font partie des hotspots à préserver impérativement. Ceci suppose que les propriétaires et les entreprises de travaux forestiers soient informés par les organismes certificateurs de ce qui est de leur devoir. ■

Philippe BARBEDIENNE,
Président SEPANSO Gironde
Avec la participation de la Commission
forêt de la SEPANSO Gironde (*)

(1) Le pin maritime pousse spontanément de manière disséminée dans la vallée des cours d'eau du massif gascon. Sa présence est ancienne. Il a succédé au pin sylvestre dont on a retrouvé des pollens et des fragments de charbon de bois lors d'analyses du sol. Le genévrier commun, autre conifère, est également présent en sous-bois.

(2) Hélophytes : plantes semi-aquatiques dont les tiges feuillées et l'appareil reproducteur sont aériens tandis que les racines et rhizomes (hygrophiles) se développent dans la vase ou un sol gorgé d'eau.

(3) Espèces saproxyliques : communauté composée de champignons, bactéries, protozoaires et invertébrés (dont de nombreux coléoptères) qui se succèdent au fur et à mesure que le bois est finement décomposé.

(4) Essences climaciques : ensemble des végétaux qui se sont établis sur un site donné, sous certaines conditions de milieu et de climat, et se sont succédé naturellement jusqu'à atteindre un équilibre en l'absence d'actions humaines depuis longtemps.

(5) Dendromicrohabitats : habitats pour animaux de petite taille, associés à la structure des arbres vivants ou morts.

(*) Certaines informations sont extraites d'un document publié par l'INRA Auvergne Rhône-Alpes (www.inra-aura.org/ripisylves)

Cudos



Ruisseau Le Piédat dépouillé de sa ripisylve



Photos : Philippe BARBEDIENNE

UN CAS D'ÉCOLE

Début mars 2021, la SEPANSO Gironde a été informée par un maire, membre du Bureau du Syndicat du bassin versant du Ciron, d'une coupe rase, manifestement non respectueuse des ripisylves et d'un ruisseau à Cudos, en Sud Gironde. Cette coupe, celle de trop dans un secteur où beaucoup de boisements feuillus avaient déjà disparu sous les abatteuses l'hiver précédent, était visible depuis la route. Elle concernait notamment plusieurs parcelles de feuillus traversées par le Piédat, affluent du ruisseau d'Artiguevieille, lui-même affluent du Barthos, qui se jette dans le Ciron à quelques kilomètres de là.

Une rapide vérification a permis de confirmer qu'une coupe rase de feuillus avait bien été effectuée, sans aucun égard pour le ruisseau, les zones humides attenantes et sa ripisylve. De cette dernière, ne restaient que des souches et des amoncellements de branchages recouvrant le lit du ruisseau dans sa quasi-totalité, au point qu'il était difficile d'apercevoir l'eau. Manifestement, l'entreprise responsable de la coupe avait agi comme si ce petit cours d'eau, trop modeste pour constituer un obstacle physique, n'existait pas, rasant la ripisylve comme le reste des parcelles, franchissant sans précautions le lit à maints endroits et laissant les rémanents n'importe où. Le dommage environnemental était réel, toutes les règles visant à préserver les cours d'eau et leur ripisylve avaient été ignorées, ce qui nous a incités à réagir.

Partant de l'hypothèse, avérée exacte par la suite, que la propriété concernée pouvait être certifiée PEFC, nous avons effectué à tout hasard un signalement auprès de cet organisme, en précisant les numéros de parcelles concernées et la commune, le tout accompagné de quelques clichés. Il nous a été demandé en retour d'indiquer le nom du propriétaire, sans quoi la réclamation ne pourrait prospérer. Nous avons donc dû entreprendre des recherches pour mieux documenter notre réclamation.

A ce stade, nous imaginions qu'il s'agissait de l'œuvre d'un petit propriétaire peu regardant, séduit par l'offre d'une entreprise étrangère qui s'était empressée de tout raser et d'exporter le bois en laissant le chantier dans un état déplorable...

Ce n'était pas tout à fait ça car le propriétaire s'est avéré être un groupement forestier important comptant de nombreux actionnaires, dont les parcelles sont certifiées PEFC et qui confie la gestion de ses bois à une grosse coopérative bien française, elle-même certifiée PEFC...

Suite à notre signalement, le directeur de PEFC Nouvelle-Aquitaine a répondu : "Le Bureau a acté la recevabilité de la réclamation (...) Considérant que la responsabilité de l'ensemble des acteurs (propriétaire, ETF⁽¹⁾, coopérative) est engagée." C'est pourquoi, le Bureau de PEFC aurait pris des décisions importantes :

- Contrôle interne des propriétaires forestiers axé sur leur gestion des zones humides et des ripisylves, organisé en 2021.
- Rappel aux ETF de la réglementation et du cahier des charges PEFC concernant ces milieux et demande aux ETF Nouvelle-Aquitaine d'article dédié dans une lettre d'information.
- Il apparaît que le suivi des sous-traitants engagés directement auprès de la coopérative Alliance Forêts Bois (AFB) est nettement insuffisant. Donc trois actions destinées à s'assurer de la bonne prise en compte des exigences PEFC sur la thématique ripisylve et lisière de feuillus ont été décidées :
 - formation des équipes d'AFB concernées sur les thématiques, en lien avec la SEPANSO, le Syndicat de rivière et PEFC Nouvelle-Aquitaine d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022 ;
 - cinq contrôles internes de PEFC Nouvelle-Aquitaine aux frais d'AFB d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2022 ;
 - insertion d'un article dédié dans le prochain Alliance Infos insistant sur le cas de Cudos.

Nous espérons que ces décisions, qui constituent une avancée importante vers une gestion forestière plus vertueuse pour la préservation de la biodiversité, seront suivies des faits. ■

Philippe BARBEDIENNE,
Président SEPANSO Gironde

(1) NDLR : entreprise de travaux forestiers



Le Musée aquarium avant 1904

LE MUSÉE AQUARIUM D'ARCACHON

Le Musée aquarium d'Arcachon est un patrimoine historique qui a une fonction pédagogique et scientifique. Il est situé à Arcachon, 2 rue du Professeur Jolyet, à proximité de la plage et de la Station marine de l'Université de Bordeaux.

Il a été inauguré en 1866 pour une exposition internationale de pêche et d'aquaculture organisée par la Société scientifique d'Arcachon créée en 1863. Les équipements furent obtenus grâce à des dons et une souscription des Arcachonnais. Les principaux fondateurs étaient des notables tels que l'abbé Mouls, curé d'Arcachon, le Docteur Gustave Hameau, le premier maire d'Arcachon Alphonse Lamarque de Plaisance, le pharmacien Paulin Fillioux, le professeur Leopold Micé entre autres. En 1867, des laboratoires aménagés au rez-de-chaussée sont mis à la disposition des chercheurs. Son installation sur le domaine public maritime fut autorisée par arrêté préfectoral. Ce sont les prémices de la Station marine. Son aspect extérieur à la fin du XIX^{ème} siècle est à peu de choses près le même qu'aujourd'hui.

Quelle est cette Société scientifique ? Elle avait été créée auparavant, en 1863, en s'inspirant des recommandations de la Société linnéenne de Bordeaux et des statuts d'une société savante de Guéret (la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse) à laquelle appartenait le pharmacien Paulin Fillioux. L'article 1^{er} des statuts fixa des objectifs pour le moins ambitieux :

- l'étude et la propagation des sciences ;
- la recherche et la conservation des monuments et antiquités qui se rattachent à l'histoire de la région ;
- la création d'un musée d'histoire naturelle et d'archéologie. Ses objectifs sont les mêmes qu'actuellement.

Deux parties distinctes le caractérisent :

- le rez-de-chaussée qui comprend un hall d'accueil avec, dans son prolongement, l'aquarium, une bibliothèque, une salle de réunion avec des pièces attenantes et un appartement pour le gardien ;
- le premier étage avec une salle dédiée à l'ostréicul-

ture telle qu'elle se pratiquait autrefois, une salle avec des vestiges préhistoriques découverts autour du Bassin d'Arcachon et une salle de zoologie avec un grand nombre de spécimens du Bassin d'Arcachon.

Vers 1883, la Société scientifique d'Arcachon, souhaitant un bâtiment supplémentaire pour accueillir d'autres laboratoires et des étudiants, fait construire un nouveau bâtiment grâce aux revenus d'une loterie. La façade de ce deuxième bâtiment donne sur la place Peyneau et sur la jetée d'Eyrac. Ce bâtiment nord a été agrandi au début du XX^{ème} siècle puis vers 1950. Il est encore utilisé par l'Université de Bordeaux. La première convention avec l'Université de Bordeaux fut signée en 1898. Le bâtiment du Musée aquarium, qui appartenait à l'État, a été dévolu à l'Université de Bordeaux en 2019 afin de lui permettre de développer un Pôle océanographique. Le projet d'une relocalisation du Musée aquarium au Petit Port d'Arcachon, qui devait se concrétiser en 2020, a été abandonné. Il est par conséquent resté sur place à la grande satisfaction de nombreux Arcachonnais.

L'aquarium avec sa grande salle rénovée en 1953 a une structure en béton avec des murs maçonnés armés. Le réservoir d'eau de mer de l'aquarium (90 m³), porté par des piliers en béton indépendants de l'aquarium lui-même, est alimenté par des pompes d'eau de mer depuis l'extrémité de la jetée d'Eyrac. Il comprend, dans le hall d'entrée, 5 bacs avec différentes espèces de poissons tropicaux (poissons clowns, chirurgiens, demoiselles...) et, dans la grande salle, 27 bacs avec des organismes recueillis dans le Bassin d'Arcachon et le proche littoral (murènes, congres, bars, dorades, mullets, sars, poulpes, raies, homards, langoustes, crevettes, araignées de mer, cérianthes...).

Au rez-de-chaussée, se trouve aussi une bibliothèque qui compte des ouvrages anciens ainsi que les portraits

des savants qui ont marqué l'histoire de la Société scientifique depuis 1863, dont les professeurs Sauvageau, Jolyet, Viallane, Amanieu, Weill. En 1902, le prince Albert 1^{er} de Monaco, passionné d'océanographie, visite le Musée aquarium. Ses relations de voyage à bord de son navire "L'Hirondelle" sont conservées dans cette bibliothèque ainsi que les voyages et découvertes de Georges Vancouver, de "L'Astrolabe" commandé par Dumont Durville, de Dentrecaesteau parti à la recherche de La Pérouse. De nombreuses cartes anciennes sont conservées dans cette bibliothèque. Une quin-

zaine de maquettes de bateaux anciens avec une carte du déplacement du littoral et une collection d'insectes caractéristiques du littoral arcachonnais ornent le palier du premier étage.

La salle de l'ostréiculture comprend des maquettes de parcs ostréicoles, des photographies anciennes où figurent les étapes de la culture des huîtres au début du XX^{ème} siècle et une collection étonnante de coquilles d'huîtres d'espèces différentes (278 spécimens) recueillies à travers le monde.

La salle de la préhistoire présente des collections de silex taillés, de poteries, d'armes et de bijoux en bronze, de céramiques sigillées provenant des fouilles réalisées le long de l'Eyre, à Biganos, Mios et Salles par le Docteur Bertrand Peyneau et d'autres archéologues. En tout, cette salle renferme 886 objets.

La grande salle de zoologie abrite la plupart des espèces peuplant le Bassin d'Arcachon et le proche océan : les vitrines des reptiles (carapaces de tortues), des poissons (squales), des mammifères (phoque, dauphin), plus de 300 espèces d'oiseaux (locaux et autres), des mollusques du Bassin d'Arcachon, des crustacés, des échinodermes... au total, une collection de 4.156 spécimens.

Malheureusement, le Musée aquarium a vu ses recettes diminuer d'année en année à cause d'autres attractions qui n'existaient pas auparavant et qui attirent plus de visiteurs qu'autrefois et suite au projet du Pôle océanographique aquitain qui a démotivé une partie des visiteurs, passant de 40.000 en 1999 à 12.000 en 2020, la pandémie ayant aussi joué un rôle néfaste. Le Président de l'Université de Bordeaux a pris un arrêté interdisant l'accès au Musée aquarium jusqu'au rétablissement de meilleures conditions grâce à des travaux. La durée de fermeture peut être de trois à quatre ans.

La Société scientifique va profiter de cette fermeture temporaire pour développer un projet scientifique et pédagogique basé sur l'inventaire et les publications du musée afin de mieux faire connaître les populations animales et les écosystèmes du Bassin au jeune public, aux étudiants et aux visiteurs en général. Ce projet viendra en appui à une amélioration technique des aménagements intérieurs lorsque les réparations du gros œuvre par l'Université seront terminées. ■

Jean-Marie FROIDEFOND,
Président de la Société scientifique d'Arcachon



La grande salle de l'aquarium



La bibliothèque



La salle de zoologie avec ses vitrines

Dordogne

FAUNE ET AVIFAUNE DE NOS HABITATIONS

De tous les oiseaux vivant dans ou contre les maisons, le plus populaire est sans nul doute l'hirondelle. A l'origine, bien avant l'Homo sapiens, les différentes espèces d'hirondelles et de martinets nichaient sur et dans les parois rocheuses. Les activités humaines attirant moustiques, moucheron et parasites volants, les hirondelles et les martinets ne demandèrent pas mieux que de s'installer sur les maisons et autres édifices. Les humains d'alors étant plus observateurs que ne le sont ceux d'aujourd'hui, ils les ont attirés et protégés en contrepartie d'une lutte écologique et gratuite. D'ailleurs, ne dit-on pas que "l'hirondelle porte bonheur" ?

L'hirondelle de fenêtre niche sous les avant-toits tandis que les hirondelles rustique et de rocher nichent à l'intérieur des granges, greniers, mais aussi dans les grottes. Les martinets ont choisi les greniers et les trous des vieux murs. Un autre oiseau, notre "pierrot", le moineau domestique, s'est de tout temps associé à l'homme. Il ne s'éloigne que rarement des zones bâties et cultivées. Très éclectique dans le choix du site de son nid, il le construit dans un creux de murailles, sous les tuiles d'un toit, dans un nichoir ou sur les poutres d'un hangar. D'autres passereaux adopteront aussi les mêmes sites de nidification : le rougequeue à front blanc, le rougequeue noir. La mésange charbonnière et la mésange bleue installeront leur nid dans les trous de murs ou les ruines. Bien sûr, les nichoirs seront très appréciés.

Les grands bâtiments (églises, châteaux, pigeonniers) accueillent depuis longtemps les choucas des tours. Ainsi, les châteaux de Lanquais et de Clérans abritent deux colonies de choucas, une espèce protégée.

Le clocher de Lalinde reçoit aussi cinq à six couples, faute d'espace pour d'autres. Les châteaux, pigeonniers, tours et ruines sont également adaptés pour l'élevage des jeunes faucons crécerelles. Un autre habitat artificiel favorise l'installation de la chouette chevêche d'Athéna qui aime se glisser sous les tuiles canal des maisons basses, en particulier sur le plateau de Faux-Issigeac et la plaine, de Varennes à Cours-de-Pile.

Depuis quelques années, le faucon pèlerin, rapace de haut vol, s'installe sur les hautes cathédrales, à condition de lui installer un nichoir spécifique. La cathédrale Saint-Front de Périgueux a son pèlerin. Cela permet de lutter contre l'invasion des pigeons domestiques, eux aussi commensaux de l'homme.

Des mammifères viennent aussi dans nos habitations. Les



Le moineau domestique ne peut pas se passer de nous



Une brochette de trois jeunes chevêches d'Athéna

Photos : Serge FAGETTE

moins agréables à côtoyer sont les rats et les souris, attirés par nos aliments et grains. Les chauves-souris ne sont pas trop difficiles, elles iront derrière des volets, dans une cave ouverte, un grenier. Quant à la fouine, elle s'installe dans les greniers et pose souvent des problèmes de bruit et de tâches d'urine au plafond. La solution pour la faire changer d'habitat est de disposer de la naphthaline et de placer un poste de radio dans le grenier. En général, une seule fois suffit.

Parfois, le grenier peut accueillir de magnifiques lérots et loirs qui vont y dormir tout l'hiver. Oui, les clochers ont donné leur nom à cette belle chouette (dame blanche) qui aujourd'hui s'appelle "effraie des clochers". De nos jours, la plupart des clochers sont obstrués pour stopper la prolifération des pigeons domestiques. Cela a un impact négatif sur la population de ce

rapace nocturne autrefois abondant. Pour cela, les associations de protection de la nature préconisent l'installation de nichoirs adaptés à cette espèce. Des maires acceptent tout de même d'installer un nichoir dans leur clocher. Enfin, les parcs et jardins sont très attractifs pour une foule d'oiseaux et d'autres animaux, avec en plus des mares aménagées.

La nature des campagnes aujourd'hui surexploitées, aseptisées, labourées, désherbées, aux haies arrachées, voit la faune se réfugier vers les parcs et jardins, même urbains. Partager son toit avec ces drôles de squatteurs, c'est se réconcilier avec la nature, lui laisser une place dans sa vie quotidienne, s'enrichir de chants d'oiseaux et d'observations passionnantes.

Faites de votre maison une arche de Noé heureuse ! ■

Serge FAGETTE,
Naturaliste SEPANSO Dordogne / LPO

Article paru dans "Secrets de pays" n° 18

Photo RNN Bruges



Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges

Zoom sur le Vertigo

Les spirales de la coquille de ce minuscule mollusque ne sont pas sans rappeler les figures géométriques du célèbre générique du film *Vertigo* d'Alfred Hitchcock et pourtant ce dernier n'était pas connu pour son goût pour la malacologie.

Le Vertigo de Des Moulins est un mollusque gastéropode de la famille des Vertiginidés. Ces derniers se caractérisent en particulier par leur très petite taille. La biologie de cette espèce, protégée à l'échelle européenne et en régression, est encore bien mal connue du fait du faible nombre d'études qui lui sont consacrées. Elle est présente en France, en Suisse, en Allemagne, au Danemark et de manière localisée en Irlande.

Le Vertigo de Des Moulins s'alimente de champignons ou micro-algues, et peut-être de bactéries se développant sur les hélophytes et les plantes en décomposition. Il semblerait qu'il broute le périphyton⁽¹⁾ des tiges des végétaux. Il fréquente les milieux gorgés d'eau, voire complètement inondés, et vit sur un large éventail de plantes mais avec une préférence pour les cariçaies⁽²⁾, même si on le trouve également dans les roselières⁽³⁾ pures. Trois à quatre générations sont possibles et la dynamique des populations est facilitée par la faculté de cette espèce à s'autofertiliser. Il se déplace en flottant sur l'eau mais

également par adhérence au pelage, voire plumage.

Les campagnes de prospection menées en 2011 et 2016 avaient permis de le localiser dans deux secteurs au centre de la Réserve ainsi que dans une zone en périphérie immédiate, à l'ouest du site. Un battage de la végétation organisé le 22 juillet 2021 a permis de trouver une nouvelle station dans la zone du "Petit marais", également à l'ouest du site et faisant désormais partie du périmètre de protection de la Réserve.

D'ici l'automne, d'autres journées de prospection seront consacrées à la recherche de ce discret petit gastéropode afin d'affiner nos connaissances sur sa répartition ! ■

Stéphane BUILLES,
Conservateur RNN Marais de Bruges

(1) Périphyton : mélange complexe d'algues, de cyanobactéries, d'autres microbes et de débris

(2) Cariçaie : zone humide où poussent de grands carex ou laïches

(3) Roselière : zone humide où poussent des roseaux

Appel d'offre

Au printemps, la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges a remporté un appel d'offre de Bordeaux Métropole portant sur la mise en œuvre de mesures compensatoires dans le cadre de la réalisation du stade de Bordeaux, des ateliers de maintenance du tram (commune de Bordeaux), d'une voie nouvelle et de l'implantation de l'entreprise Thalès (commune de Mérignac).

La Réserve tenait à s'impliquer car les parcelles concernées sont, pour la plupart d'entre elles, situées dans le périmètre de protection de la Réserve instauré par arrêté préfectoral le 10 juillet 2020.

On y trouve en particulier la prairie de Mataplan (bassin d'étalement au nord de la

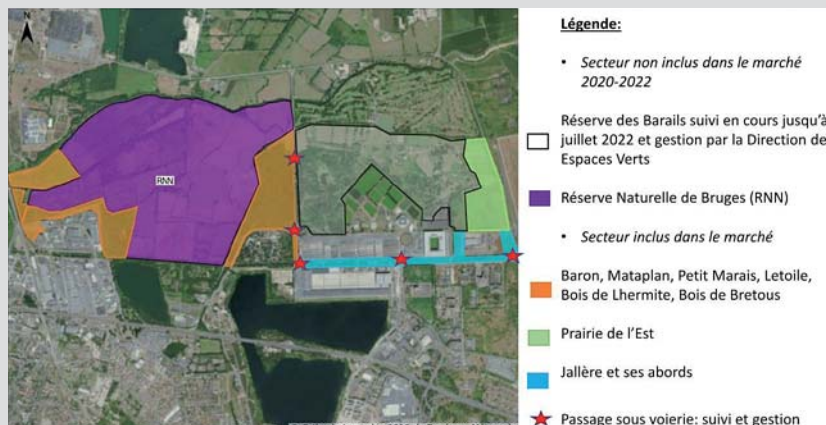
Réserve), le site de pont de des Cistudes d'Europe (zone de fret de Bordeaux-Bruges) et le boisement de Bretous qui borde la voie verte à l'est. Ces habitats sont étroitement imbriqués dans ceux de la Réserve et font partie du domaine vital de nombreuses espèces présentes dans cette dernière.

Les mesures prévues par les plans de gestion des sites sont de deux types :

- la réalisation de suivis sur des groupes (papillons de jour, oiseaux, amphibiens...) ou des espèces spécifiques (Cistude d'Europe, Crossope aquatique, Cuivré des marais...) ;

- des interventions de gestion très variées, comme le maintien de milieux ouverts par un pâturage extensif ou des actions mécaniques, le contrôle d'espèces exotiques envahissantes, la pose de gîtes à chauves-souris, l'entretien de sites de reproduction de Cistudes d'Europe...

Les premiers résultats seront présentés dans un prochain article de SON !



UN COUPLE DE GOÉLANDS D'AUDOUIN

dans la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

Le 4 mai 2020, en milieu de matinée, un suivi sur la reproduction de l'Huîtrier pie *Haematopus ostralegus* dans la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin m'amène à prospecter un milieu dunaire situé dans le secteur nord de la réserve, où 240 couples de goélands nichent dans des dunes blanches tapissées en grande partie de Chiendent maritime *Elytrigia juncea* et d'Oyat *Ammophila arenaria*. Les quatre grandes espèces de goélands visibles en France en période de reproduction y nichent : Goélands marin *Larus marinus*, argenté *L. argentatus*, leucophée *L. Michahellis* et brun *L. fuscus*.

Comme à chaque séance de prospection dans ce secteur, ma présence provoque l'envol des goélands nicheurs qui me survolent, me menacent et tentent de m'attaquer, le tout dans un brouhaha de cris retentissants et prolongés. Soudain mon attention est attirée par des cris nasillards, rauques, bien différents du tintamarre environnant habituel et provenant du cœur de la colonie. Les cris persistant, je tente de détecter aux jumelles l'individu qui les émet. Et, à ma grande surprise, je constate qu'il s'agit d'un **Goéland d'Audouin** *Ichthyophaga audouinii* adulte : taille approchant celle d'un Goéland brun, manteau gris clair, magnifique bec rouge corail avec la pointe noire et pattes gris olive foncé. Le comportement de cet individu, comme celui des autres

laridés présents, m'incite à quitter les lieux au plus vite.

Je ne pensais pas revoir ce Goéland d'Audouin mais, les semaines suivantes, à chaque prospection, c'est-à-dire environ une fois par semaine, les mêmes cris se font entendre, toujours au même endroit. À mes yeux, pas de doute, l'individu, toujours en vol, paraît bel et bien cantonné et semble défendre un territoire. Mais la présence dans ce secteur de plus de 500 autres goélands qui s'envolent à mon approche et tourbillonnent en poussant leurs cris d'alarme, ne me permet pas de repérer un éventuel nid.



Goéland d'Audouin



Goéland



Goéland brun



Goéland leucophée

Goéland



Au tout début du mois de juin, lors d'un comptage en bateau, je remarque dans le même secteur la présence d'un Goéland d'Audouin posé en haut de plage à quelques dizaines de mètres de la colonie de goélands. Cet individu porte une bague colorée, gravée d'un code alphanumérique. Renseignements pris, il a été bagué poussin le 11 juin 2018 au nid sur le port de Castellón de la Plana, dans la province espagnole de Castellón, au nord de Valence. Il est donc âgé de deux ans au moment de l'observation, ce qui indique qu'il n'est pas sexuellement mature.

Durant toute la première quinzaine de juin, à chacune de mes séances de prospection terrestre de la colonie de goélands, je continue d'observer un Goéland d'Audouin défendant, toujours en vol, son territoire. Au cours de la même période, j'observe plusieurs fois depuis un bateau, et toujours dans le même secteur, l'individu bagué posé sur le rivage sans que je sache s'il y a un ou deux individus.

La réponse à cette question arrive le mardi 16 juin, lorsque j'aperçois deux Goélands d'Audouin, dont celui qui est bagué, qui se livrent à des comportements nuptiaux avec des cris et des attitudes spécifiques. Ces deux individus seront observés ensemble jusqu'au 30 juillet, sans que la preuve d'une nidification (ni même d'une tentative) ne puisse être apportée.

Discussion

Le Goéland d'Audouin niche principalement sur les îles et côtes méditerranéennes, les principales colonies étant situées au nord-est de l'Espagne (delta de l'Èbre et Valence) et au large du nord-est du Maroc (îles Zaffarines), mais aussi çà et là des côtes du Portugal, du Maroc et de l'Algérie jusqu'à la mer Égée, au sud de la Turquie et de Chypre (Burger *et al.* 2020).

En France, l'espèce niche uniquement en Corse, et en petit nombre (71 couples en 2019), essentiellement à Ajaccio (57 couples) et au cap Corse (12 couples), plus marginalement dans les îles Cerbicale (2 couples), à Scandola et dans les îles Finocchiarola, où le Goé-

land d'Audouin diminue fortement face à la concurrence du Goéland leucophaée (Leoncini & Recorbet 2021).

Les apparitions du Goéland d'Audouin sur la façade atlantique française restent extrêmement rares : il existe ainsi au moins quatre données dans les Pyrénées-Atlantiques, deux dans les Landes, six en Gironde (sans compter le couple d'Arguin) et une en Charente-Maritime, en Vendée, en Loire-Atlantique et dans le Finistère (Dubois *et al.* 2008 ; Faune France). En outre, c'est la première mention sur la façade atlantique d'un couple apparemment cantonné.

Extrêmement menacé dans les années 1960, le Goéland d'Audouin a bénéficié de mesures de protection efficaces, qui ont conduit à un essor fulgurant de sa population. Elle est ainsi passée de 800 - 1.000 couples en 1966 à quelque 15.600 couples en 1993 et autour de 22.000 couples en 2015 (BirdLife International 2020). Il semble que l'espèce poursuive son expansion vers le nord, sans doute favorisée en cela par le réchauffement climatique.

En 2021, un couple (aucun des deux oiseaux n'était bagué) a de nouveau été observé au Banc d'Arguin et s'y est reproduit avec succès (deux oeufs pondus et un jeune à l'envol). ■

Matthias GRANDPIERRE,
Garde technicien RNN Banc d'Arguin

Article paru dans la revue *Ornithos* 28-4 (2021)



Bibliographie

- BirdLife International (2020). Species factsheet : *Larus audouinii*. IUCN Red List for Birds (www.birdlife.org)
- Burger J., Gochfeld M., Garcia E.F.J. & Sharpe C.J. (2020). Audouin's Gull. In Del Hoyo J., Elliott A., Sargatal J., Christie D.A. & De Juana E. (eds), *Birds of the world*. Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA (doi.org/10.2173/bow.audgull.01)
- Dubois P.J., Le Maréchal P., Olios G. & Yésou P. (2008). *Nouvel inventaire des oiseaux de France*. Delachaux et Niestlé, Paris.
- Leoncini A.S. & Recorbet B. (2021). Goéland d'Audouin. In Dubois P.J., Quintenne G. & les coordinateurs-espèce, *Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2018 et 2019* (2^e partie). *Ornithos* 28-2 : 93-94.



Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau

LES INVENTAIRES S'ENRICHISSENT DE NOUVELLES ESPÈCES

La Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de Cousseau rédige actuellement son nouveau plan de gestion fixant les objectifs de la Réserve. Ce travail, qui commence par un état des lieux de la connaissance des espèces, a mis en évidence une profonde amélioration des inventaires depuis les cinq dernières années.

Depuis 2015, le nombre total d'espèces (Fonge, Flore et Faune) recensées sur la Réserve naturelle est passé de 2.532 à 3.027. Le dernier plan de gestion avait mis en évidence des priorités de recensement sur les groupes les plus méconnus tels que la Flore, les Insectes, les Araignées et les Mammifères.

Flore vasculaire

Une étude a été menée par Christophe Monferrand de la Société Linéenne de Bordeaux en 2015. Ensuite, Aurélien Caillon du bureau d'étude Sauvages est intervenu en 2019 et cette année sur la Réserve naturelle. Ajoutées aux découvertes du personnel de la Réserve, ces diverses études ont permis d'augmenter l'inventaire de la Flore de 457 à 594 espèces. Parmi les nouvelles espèces, certaines sont particulièrement patrimoniales comme la Canche des marais (*Aristavena setacea*) et la Laïche à fruit barbu (*Carex lasiocarpa*). La première est une graminée. Elle bénéficie d'une protection légale en Aquitaine où elle est classée en danger d'extinction. Cette plante ressemblant beaucoup aux *Agrostis*, elle est toujours passée inaperçue jusqu'à sa découverte sur la Réserve naturelle en 2018. La seconde (*Carex lasiocarpa*) est une Cypéracée classée vulnérable en Aquitaine. Pour le moment, seules trois stations sont connues dans les Landes de Gascogne. La plante était repérée sur Cousseau depuis de nombreuses années mais nous n'avions jamais réussi à la nommer. Elle a enfin été déterminée avec certitude par A. Caillon en 2020, les stations sont en cours de recensement.

Laïche à fruits barbus (*Carex lasiocarpa*)

Araignées

Elles avaient jusqu'à peu fait l'objet d'un inventaire sur le marais seulement. La forêt a été suivie en 2017 et 2018 (identifications par Marcel Cruveiller et Aurélien Plichon de l'Association française d'arachnologie), identifiant ainsi 80 nouvelles espèces, faisant passer la liste de la Réserve à 253 espèces. En 2021, 4 nouvelles espèces ont également été découvertes.



Mendoza canestrinii



Micrommata virescens

Insectes

L'accent a surtout été mis sur deux taxons en particulier : les Papillons de nuit et les Hyménoptères. Deux bénévoles de la Société Linnéenne de Bordeaux (Jacques Rogard et William Batifoix) sont venus en 2014 inventorier les Hétérocères (Papillons nocturnes). En seulement quatre sorties, 117 nouvelles espèces ont été identifiées pour la Réserve naturelle. Une autre chasse de nuit effectuée en mai 2019 par Philippe Mothiron et William Batifoix a permis d'identifier 17 nouvelles espèces dont deux nouvelles pour la Gironde : la Phycide oblique (*Acrobasis obliqua*) et l'Euphitécie du Kermès (*Eupithecia cocciferata*). Les Hyménoptères (ordre regroupant les Guêpes, Abeilles, etc.) ont aussi fait l'objet d'un inventaire, et plus particulièrement les Apoidea (plus connues comme guêpes fousseuses). David Genoud est venu sur la Réserve naturelle en 2014 et a identifié 91 nouvelles espèces. Actuellement, 132 espèces sont recensées au lieu de 60 dans le dernier plan de gestion.

Chiroptères

Avant l'étude menée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux en 2016, il n'y avait qu'une espèce de Chauve-souris recensée sur la Réserve naturelle contre 15 maintenant, ce qui représente plus de 65 % des espèces girondines. La Réserve naturelle est donc un site important pour ce taxon en période de reproduction, tant pour sa diversité communautaire que pour sa richesse spécifique. Durant cette étude, le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) a régulièrement été contacté. Cette espèce à forte valeur patrimoniale est peu connue dans le Médoc.

Les futurs inventaires prioritaires porteront sur les Diptères (les Mouches), qui n'ont jamais été ciblés sur la Réserve naturelle, ainsi que les Champignons et les Micromammifères dont les inventaires doivent être mis à jour. ■

Christelle CHARLAIX, Garde technicienne RNN Cousseau



Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Photos : Aurélien PLICHON / RNN Cousseau



Rejoignez-nous !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON..... 35 €
 - ☐ Adhésion familiale + abonnement SON..... 47 €
 - ☐ Abonnement simple SON..... 19 €
 - ☐ Adhésion individuelle simple..... 20 €
 - ☐ Adhésion familiale simple..... 32 €
 - ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don de €
- Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

La SEPANSO compte cinq associations départementales. Renvoyez ce bulletin, accompagné de votre règlement, à celle de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANLOG
- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

Règlement à l'ordre de l'association départementale. Adresses au verso.

Abonnements simples à Sud-Ouest Nature à adresser directement à la Fédération SEPANSO Aquitaine.

Les informations recueillies sont nécessaires pour l'enregistrement de votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.



Fédération SEPANSO Aquitaine

1 rue de Tausia - 33800 Bordeaux - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org - Internet : www.sepanso.org



SUIVEZ - NOUS
SUR FACEBOOK

Reconnue d'utilité publique, la SEPANSO est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement dans les départements de l'ex-Aquitaine.

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
33-35 rue des Mûriers - 33130 BÈGLES
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : asso@creaq.org
Internet : www.creaq.org
- **OCEAN'OBS**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél. 06.76.99.84.65
Email : mf.teyssier@gmail.com
Internet : www.sepanso24.org
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso33.org
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70 - Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANLOG**
Maison de la Réserve Naturelle
La Petite Mazière - 47400 VILLETON
Tél. 05.53.88.02.57 - Email : sepanlog47@orange.fr

Le saviez-vous ?

La SEPANSO Pyrénées-Atlantiques aura 50 ans le 17 décembre 2021.
L'un de ses premiers combats fut contre l'urbanisation (7000 lits)
du vallon du Soussouéou, désormais protégé,
intact, classé ZNIEFF.

